

Date limite pour la soumission des propositions de projet le 22 septembre 2020

APERÇU DE LA SITUATION HUMANITAIRE

Le Territoire de Nyunzu reste confronté à des problèmes de protection des civils (PoC) causée par des violences interethniques, d'un côté et la persistance des activités des groupes armés tel que Apa na pale, au Nord et les opérations militaires en cours dans les deux secteurs Nord et Sud Lukuga, d'autre part.

Au mois de janvier 2020, le Territoire de Nyunzu a connu des nouvelles violences inter communautaires, à la suite d'une résurgence de conflit ethnique entre les Twa et Luba. Ces violences surviennent après une accalmie qui avait permis un retour des populations déplacées qui avaient fui les violences de 2016 et 2017. Cette nouvelle crise inter communautaire s'est aggravée avec l'assassinat, par un groupe des miliciens Twa, d'un chef de Groupement de Balumbu (Mokimbo) qui venait aussi de rentrer dans la zone. Entre le 15 et 31 janvier, une dizaine des villages appartenant aux Bantous ont été attaqués, certains incendiés par la milice Twa alors qu'à Nyunzu Centre les milices bantus dits Eléments ont lancé une chasse à l'homme contre tous membres de la communauté Twa habitant Nyunzu Centre et environs. Depuis lors, ce conflit redéclenché au Sud, s'est étendu vers l'Ouest et au Nord du Territoire de Nyunzu causant d'important déplacement de populations.

Pendant la même période, les groupes armés opérant au Nord du territoire de Nyunzu principalement Apa Na Pale ont multiplié des incursions dans le nord du territoire de Nyunzu causant de nouvelles vagues de déplacements de population. La combinaison de ces deux facteurs, d'une part la reprise des violences inter communautaires et d'autre par l'accroissement de l'activisme des groupes armés, ont conduit à une détérioration du contexte sécuritaire dans le territoire de Nyunzu. L'insécurité a contraint des milliers des personnes à se déplacer à l'intérieur du territoire de Nyunzu et vers d'autres territoires comme Kalemie, Manono et Kongolo. Selon la CMP de la province du Tanganyika du mois de juin 2020, 48 350 personnes se sont déplacées entre janvier et mai 2020 à l'intérieur du territoire de Nyunzu et 5 600 personnes à l'extérieur de ce territoire à la suite des dernières violences inter communautaires.

Cependant, depuis le mois de mai 2020, une accalmie s'installe progressivement dans le territoire de Nyunzu grâce aux efforts entrepris par les autorités provinciales, soutenus par un déploiement FARDC dans les zones directement touchées par les violences. Les sensibilisations menées ont contribué à réduire significativement les violences et renverser la tendance vers une dynamique de paix. Cette nouvelle dynamique se concrétise par une série de redditions en cours de dizaines des miliciens Twa. Avec ce changement de contexte les populations Bantu qui s'étaient déplacés vers le centre de Nyunzu ainsi que les Twa qui avaient fui en brousse ont commencé à regagner leurs villages. Ce mouvement de retour s'est accéléré entre le mois de juin et juillet 2020 et se fait simultanément sur les axes Sud, Nord, Ouest et Est du territoire de Nyunzu.

Le territoire de Nyunzu compte actuellement un total de 65 313 personnes en situation de déplacement au cours des 24 derniers mois parmi lesquelles 56 760 se sont déplacés au cours de 6 derniers mois actualisés en fin août 2020. Concernant les retournés, 44 810 personnes sont retournées pendant la même dernière période dans le territoire de Nyunzu parmi les 95 333 retournés des 18 derniers mois.

Depuis 2013, une crise communautaire entre les Luba et Twa (communément appelés Pygmées) affecte la province du Tanganyika. Ce conflit a causé d'important mouvements des populations mais aussi, se trouve à l'origine des nombreuses violations des droits humains et atrocités commis sur les populations civiles par les parties en conflit. En juillet 2016, les violences inter communautaires avaient repris et embrasé toute la province ainsi que la province voisine du Haut Katanga. La province avait connu des vagues importants des déplacements des populations dans les six territoires que compte le Tanganyika. A ce jour, de nombreux ménages qui avaient fui les violences inter communautaires entre 2016 et 2017 sont encore en déplacement notamment dans les sites à Kalemie.

STRATEGIE D'ALLOCATION

Pour soutenir le Plan de Réponse Humanitaire (PRH) susmentionné, et en étroite collaboration avec le Conseil Consultatif (CC) du FH RDC, le Coordonnateur Humanitaire (CH) a approuvé une Allocation de Réserve (AR) de **2 millions de dollars américains** en vue de **répondre aux nouveaux besoins récents et imminents** des populations les plus vulnérables dans la Province de Nyunzu, à la suite de la détérioration récente de la situation humanitaire.

L'allocation permettra ainsi de soutenir, **pour une courte durée (6 mois)**, l'adaptation de la stratégie d'intervention des partenaires à l'évolution de la crise- en ligne avec la stratégie du Cluster, dans les zones où les partenaires du FH RDC sont déjà présents.

Les interventions sont priorisées dans le cadre de cette allocation et les critères de choix des zones identifiées prioritaires ont été établis en fonction des aspects suivants :

1. **Criticité temporelle** : l'allocation priorise les projets proposant des besoins qui nécessitent une réponse immédiate et qui ne peut pas être reportée.
2. **Complémentarité avec d'autres sources de financement** : cette allocation assure une utilisation complémentaire du Fonds avec d'autres sources de financement, notamment la 1ere allocation standard du FH RDC en cours en termes de ciblage géographique et activités priorisées.
3. **Présence opérationnelle¹ et accès des partenaires** : La priorisation a pris en compte la faible capacité de réponse des acteurs comparé à l'ampleur des crises et du fait de la dégradation de la situation humanitaire des populations de ces zones. Par conséquent, les interventions financées seront mises en place par des partenaires dont la présence opérationnelle est confirmée et dont l'accès aux zones géographiques prioritaires est accordé. A noter que le nombre des alertes sur les cas de violations de droits affectant les plus vulnérables a augmenté dans les territoires où la réponse reste très limitée ou inexistante.

OBJECTIFS DE L'ALLOCATION

L'enveloppe de cette allocation serait répartie entre les différents clusters comme suit :

Cluster	Montant maximum total (\$M)
1. Abris et Articles Ménagers Essentiels (AME)	1.1
2. Eau Hygiène et Assainissement (EHA)	0.9
Total	2

Les partenaires éligibles du FH RDC, **confirmant une présence opérationnelle à Nyunzu**, sont ainsi invités à développer des propositions de projet qui répondent aux priorités des clusters définis ci-dessous.

ABRIS ET ARTICLES MENAGERS ESSENTIELS (AME)

La résurgence des conflits dans le territoire de Nyunzu au mois de janvier 2020 a provoqué le déplacement massif des populations, plongeant ce territoire dans une crise humanitaire sans précédent avec 63 751 déplacées et 44 810 retournées à la fin du mois de juillet 2020.

Le Cluster Abris focalise son analyse sur les zones dont les besoins sont articulés en termes d'accès aux AME et aux abris dans les zones de retours localisées sur les axes Nyunzu-Muhuya-Lwizi-Lenwe-Benze. Les villages de ces axes sont caractérisés par des communautés vivant dans une précarité indescriptible avec les besoins urgent en Abris et en biens de première nécessité.

¹ Au niveau des territoires priorisés.

Les personnes en situation de déplacements, qu'elles soient nouvellement déplacées ou récemment retournées dans leurs zones d'origine ont tout perdu lors du déplacement. Ainsi, une réponse en articles ménagers essentiels est primordiale afin de répondre aux premiers besoins humanitaires de ces populations. Les ménages ciblés par l'allocation seront les personnes les plus vulnérables parmi les populations dans le besoin.

Afin de réduire dans les trois premiers mois du retour la vulnérabilité et l'exposition des ménages surtout des plus vulnérables aux intempéries, une réponse immédiate d'abris d'urgence est nécessaire. Pour les ménages retournés un appui à la reconstruction ou la réhabilitation de logement détruits accompagné de distribution de kit répondrait aux besoins urgents et immédiats.

Par ailleurs, le cluster axe sa stratégie d'assistance sur l'OS1 du PRH qui prend en compte les considérations périodiques en lien avec la dynamique des retours.

Objectifs spécifiques	Améliorer l'accès immédiat au logement décent et sécurisé pour les personnes déplacées et retournées, de moins de six mois. Assurer l'accès immédiat aux AME en faveur des personnes retournées et PDIs de moins de six mois à travers la distribution de kits, coupons ou des transferts monétaires, et doit prévoir besoin en kits de dignité féminine pour garantir un minimum de dignité aux femmes et filles déplacées.
Activités prioritaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Distribution des Kits d'abris d'urgence (Bâches, stick, corde, clou etc.) pour les PDIs ; et appui technique à la construction des abris d'urgence pour les PDIs ; 2. Distribution des Kits AME, quelle que soit la modalité (cash, in-kind ou voucher) pour les PDIs et retournées ; 3. <u>Appui à la reconstruction / réhabilitation des logements détruits dans les zones de retour :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Distribution des Kits de construction abris locaux ; • Formation technique des bénéficiaires ; • Distribution du cash for shelter.
Zones géographiques ciblées	Secteurs : <ol style="list-style-type: none"> 1. Nord / Axe Nyunzu-Kabeya 2. Secteur Sud / Axe Nyunzu -MUHUYA-MUKIMBO/NGOIE 3. Secteur Sud / Axe Nyunzu -MUHUYA-MUKIMBO 4. Secteur Nord / Axe Nyunzu-Kabeya mayi-Lengwe 5. Axe Nyunzu-Lwizi 6. Axe Nyunzu-Benze
Populations cibles	<ul style="list-style-type: none"> • PDIs : 3,000 • Retournés : 12,000

EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT (EHA)

Depuis, le mois de Janvier 2020, les territoires de Nyunzu ; Muhuya ; Lwizi ; Lenwe ; Benze ont subi la recrudescence des conflits armés et des violences intercommunautaires qui ont davantage fragilisé les conditions de vie de la population en matière de services sociaux de base en general et d'accès à l'eau potable et aux services d'hygiène et assainissement de base en particulier.

Cette série de conflits continue d'accroître les besoins humanitaires et la vulnérabilité de la population (des enfants, femmes et personnes handicapés et âgées) : des conflits armés et des violences intercommunautaires, de la violence physique, particulièrement VBG, violations à la vie et à l'intégrité, des flambées épidémiques (COVID19, Ebola et choléra), la malnutrition et l'insécurité alimentaire. Cette détérioration de la situation impacte négativement la vie de la population car elles engendrent l'augmentation de taux de mortalité et d'énormes mouvements interne et externes.

La planification du secteur EHA telle définie dans le HRP (2020) vise à prévenir et à réduire les risques de mortalité, de morbidité et de la transmission des maladies infectieuses d'origine hydrique et oraux-fécale au sein des populations affectées par la crise humanitaire causée par les conflits, dans les zones à caractère épidémique (choléra, Ebola, covid19 etc.), les crises nutritionnelles et les catastrophes naturelles. L'analyse de besoins Wash tient compte non seulement des besoins des populations les plus vulnérables mais aussi des besoins intersectoriels de manière à assurer la complémentarité et la synergie d'action dans la réponse avec les autres secteurs (santé, nutrition, Education, AME, Protection, etc.). Les aspect genre et inclusion ne seront pas perdu de vue dans la réponse.

Objectifs spécifiques	Assurer l'accès aux services EHA en toute protection aux populations affectées par les violences liées aux conflits armés et/ou par les catastrophes naturelles et/ou autres mouvements de population (retour, expulsion) et les épidémies pour prévenir et réduire le risque de transmission/morbidité /mortalité des maladies diarrhéiques et à caractère épidémique.
Activités prioritaires	<p>Les activités prioritaires EHA à mener en faveur des IDPs, Retournés et population hôtes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostiquer, réhabiliter et décontaminer les points d'eau dans les sites et communautés hôtes ; 2. Doter des produits de potabilité de l'eau (aquatis, PUR, HTH etc.) aux communauté retournées/ IDPs et formations sanitaires, écoles et centres nutritionnels ; 3. Construire /réhabiliter des latrines et douches d'urgence dans les sites et les familles d'accueil ; 4. Mettre en place des points de chloration en attendant la réhabilitation ou aménager des sources d'eau dans la communauté d'accueil/de retour ; 5. Creuser les fosse à ordures pour la gestion des ordures ménages ; 6. Installer les points ou dispositif de lavages des mains dans les sites, centres de santé, centres nutritionnels, écoles et communauté hôte ; 7. Appuyer les activités de la promotion à l'hygiène et assainissement (sensibilisation sur les bonnes pratiques, séances d'éducation à l'hygiène de masse et porte à porte) ; 8. Distribuer les kits Wash ménages (jerrican, savon multi usage, seaux, gobelets, kit d'hygiène intime etc.) en communauté d'accueil/de retour ; 9. Former /Recycler les comités d'hygiène, d'assainissement et de gestion des points d'eau ; 10. Promouvoir les bonnes pratiques WASH et appui à l'assainissement de base pour réduire les pratiques de défécation à l'aire libre (latrines familiale d'urgence avec des matériaux locaux) ; 11. Renforcer la coordination ou la collaboration intersectorielle avec les clusters WASH, CCCM, Protection, Shelter / NFI et le GTPE dans les sites IDPs, Retournés et communautés.
Zones géographiques	Nyunzu ; Muhuya ; Mukimbo ; NGOIE ; Kabeya mayi-Lengwe ; Lwizi ; Nyunzu-Benze
Populations cibles	<p>Vu que le montant alloué au secteur EHA est de 0.9 million, le maximum de population que l'on peut atteindre serait de 58,000 personnes² :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PDIs : 30,000 • Populations hôtes : 8,000 • Retournés : 20,000 <p><u>La priorité du secteur Wash est accordée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux personnes déplacées et retournées de moins de six (6) mois ; • Aux sites PDIs et retournés peu couverts en réponse EHA et ayant une prévalence élevée des maladies diarrhéiques et à caractère épidémique ; • Aux populations hôtes autour des sites.
Autres aspects à considérer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les kits d'hygiène et d'assainissement de base seront mis à la disposition des bénéficiaires dans les sites et dans les ménages d'accueil tenant compte des spécifié sociale. 2. L'intégration et la synergie d'action avec les interventions du cluster santé et protection, Abris/AME etc. 3. L'intégration genre et l'inclusion sociale ne seront pas de vue dans la réponse WASH. 4. <u>Le partenaire de mise en œuvre du projet de cette allocation Nyunzu est tenu de :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser un chef de projet dédié au projet disposant des numéros de contact et responsable de la mise en œuvre de toutes les activités et du partage des données et information au niveau de la coordination à la fois provinciale et national ; • Recruter des ingénieurs ou techniciens compétents qui peuvent évaluer / diagnostiquer, dépanner et réhabiliter les points d'eau suivant les standards qualitatifs requis pour les ouvrages ; • Disposer des ingénieurs ou d'experts techniques capables d'appui la mise en place des mécanismes communautaires (personnes déplacées, retournées et hôtes) d'entretien et de la gestion autonome et pérenne des points d'eau ; • Démontrer la méthode ou le mécanisme de suivi et d'évaluation des précédents projets et suggérer comment il prévoir mettre en œuvre ce mécanisme dans sa proposition de projet, • Impliquer les autorités locales, les chefs, les leaders communautaires dans tous les processus de mise en œuvre des activités du projet ; 5. Impliquer les bénéficiaires du projet dans la mise en œuvre, le suivi, entretien et gestion des réalisations du projet (points d'eau, latrines, douches, stations de lavage des mains avec savon).

² Le coût du paquet d'activité Wash vital par bénéficiaire est fixé à US \$ 15.6.

CALENDRIER DE L'ALLOCATION

- L'Allocation est lancée sur GMS le **16 septembre 2020**. Les partenaires éligibles du FHRDC sont invités à soumettre les projets au plus le **22 septembre 2020**.
- Le Calendrier de l'allocation est détaillé dans le tableau suivant :

Etapes	Activités	Responsables	Dates et délais importants
Étape 1 : Soumission des propositions de projets	1. Soumission des propositions de projets par les partenaires admissibles via GMS.	- Partenaires	16 - 22 Septembre
Étape 2 : Revue stratégique, technique et financière des propositions de projet	1. Examen et Evaluation des propositions, en comité conjoint multisectoriel et par thématique transversale.	- Comité de revue - UFH	23-25 Septembre
	2. Partage des commentaires au partenaire pour un retour immédiat	- UFH	25 Septembre
	3. Révision de la proposition. Notes : • Le projet est rejeté s'il ne répond pas aux normes de qualité par la suite ; • Le nombre de révisions successives recommandées est de 3 maximum.	- Partenaires - UFH - Coordonnateurs du cluster	5 jours maximum
	4. Examen financier des projets approuvés et approbation des budgets.	- Section CBPF - UFH - Partenaire	
Étape 3 : Approbation finale du CH	Pour les ONG : 1. Préparation de la CS (Convention de subvention) pour les projets finalisés ; décision de la date de début et du calendrier des rapports en consultation avec le partenaire. 2. Approbation et signature de la CS. 3. Partage des CS pour signature par les partenaires. 4. Signature de la CS par le Directeur exécutif (EO).	- CC - CH - Section CBPF - UFH - Partenaire - Executive Officer	6 -10 jours à partir de la date d'approbation du budget
	Pour les Agences des Nations Unies : Le CH signe les décisions de financement qui seraient transmises au bureau MPTF pour procéder à la signature de la CS et au transfert des fonds à l'agence correspondante.	- CH - UFH - MPTF - Agence ONU	1-2 jours à partir de la date d'approbation du budget
Étape 4 : Décaissement des fonds	Pour les ONG : Transfert des fonds à OCHA ; Transfert des Fonds au partenaire.	- MPTF - Section CBPF	13-15 jours
	Pour les agences des Nations Unies : Décaissement des fonds	- MPTF	2-10 jours

CRITERES D'ATTRIBUTION DES FONDS

L'Allocation de Réserve (AR) est une modalité d'allocation destinée à l'allocation rapide et flexible des fonds en réponse à des circonstances imprévues, d'urgence ou à d'autres besoins pertinents selon le contexte.

Par conséquent, les interventions financées seront mises en place par des partenaires dont la présence opérationnelle est confirmée et dont l'accès aux zones géographiques prioritaires est accordé.

Dans les circonstances exceptionnelles de cette intervention, et en accord avec le Manuel Opérationnel du FH RDC, le **L'ensemble des partenaires éligibles du FH RDC confirmant une présence opérationnelle à Nyunzu**. Les partenaires sont ainsi invités à développer des propositions de projet qui répondent aux priorités susmentionnées.

La revue et l'approbation des propositions de projets sont effectués conformément aux règles du FH RDC telles que définies dans le Manuel Opérationnel³ et suivant les critères listés ci-dessous :

³ www.unocha.org/democratic-republic-congo-drc/governance-policy-and-guidance

Éligibilité des partenaires pré-identifiés pour répondre à cette allocation :

Les propositions de projet des partenaires qui ne répondent pas aux critères d'attribution des fonds et aux critères d'éligibilité de base, ne seront pas examinées par les Comités de Revue Stratégique (CRS).

1. **Éligibilité et capacité du partenaire** : un partenaire potentiel de mise en œuvre doit avoir sa procédure de vérifications préalables approuvée sur GMS, y-compris une mise à jour des documents de Due Diligence, dont la Politique anti-fraude et une communication officielle, en toute transparence, sur la planification et conduite de toute enquête, de toute vérification juricomptable (Forensic Audit) ou de toute mesure administrative concernant toute suspicion d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de faute d'un fonctionnaire ou d'un bénéficiaire, de fraude ou de malversations.
2. **Partenaire participant au PRH** : un partenaire de mise en œuvre doit participer au PRH en cours, pour tout processus d'allocation répondant aux besoins identifiés dans le PRH ;
3. **Performance du partenaire** : un partenaire potentiel de mise en œuvre ne peut pas avoir de problèmes de conformité en cours (e.g. rapportage ou remboursement en retard) ;
4. **Membre actif du cluster** : tout applicant doit prouver un rapportage ainsi qu'une participation aux réunions du cluster (sujet de la proposition du projet) au niveau national et/ou régional, au moins au cours des trois (3) derniers mois ;
5. **Éligibilité et capacité des partenaires de sous-exécution** : un partenaire de sous exécution doit être un partenaire éligible du FH RDC. Les candidats doivent fournir des informations détaillées sur les futurs partenariats dans le cadre du projet proposé (le cas échéant) et sont chargés de vérifier la capacité et le Due Diligence des partenaires de mise en œuvre proposés ;
6. **Plagia** : une confirmation de plagia implique le rejet direct du projet.

Lors de l'élaboration des projets, les partenaires doivent respecter les critères suivants pour s'assurer que les propositions répondent à toutes les normes requises.

Critères d'évaluation du projet :

7. **Respect du calendrier de l'allocation** : Les propositions de projets soumis hors GMS ou en retard ne seront pas acceptées. Seuls les projets soumis par le biais du GMS seront évalués par le CRS ;
8. **Plafond des fonds attribués** : une proposition de projet ne respectant pas le plafond, tel que défini en fonction du niveau de risque du partenaire dans les modalités opérationnelles, sera rejetée ;
9. **Analyse des besoins** : les besoins sont identifiés sur base d'une analyse solide et bien argumentée ;
10. **Bénéficiaires** : les bénéficiaires doivent être clairement décrits par zone géographique, type, sexe et âge avec une justification claire sur la cible. Les bénéficiaires doivent être identifiés en fonction de la vulnérabilité d'une manière neutre et transparente sans l'interférence d'une partie prenante tierce ;
11. **Pertinence stratégique** : un projet doit présenter un lien clair avec les objectifs stratégiques et sectoriels du PRH et doit respecter les termes de la stratégie d'allocation tels que décrits dans le document d'allocation. En plus, les activités doivent s'aligner sur les priorités du FH RDC ;
12. **Pertinence des activités et modalités proposées** : les activités et modalités⁴ sont adéquates pour répondre aux besoins identifiés ;
13. **Ciblage géographique** : le ciblage des projets doit s'étendre jusqu'au troisième niveau, soit ZdS. Toute exception doit être approuvée par l'UFH ;
14. **Accès** : l'accessibilité et/ou la présence physique dans les zones d'opération doit être confirmée, **autrement le projet serait rejeté**. Pour les zones géographiques priorisées dont l'accès humanitaire est jugé actuellement difficile, les partenaires doivent détailler les stratégies d'adaptation visant à assurer la mise en place et la bonne continuité des activités prévues ;
15. **Prise en compte** des mesures de sécurité nécessaires et **intégration** des aspects de sensibilisation vis-à-vis de la pandémie **COVID-19** :
 - **Sensibilisations** : Effectuer des sensibilisations des FAMAC et des bénéficiaires sur la COVID-19 : nature du virus, mode de transmission, risques d'introduction et de propagation du virus, mesures d'hygiène

⁴ L'utilisation du cash comme modalité est envisageable si le contexte opérationnel le permet : conditions de sécurité, conditions du marché et faisabilité des activités proposées.

d'autoprotection et utilisation rationnelle des équipements de protection individuelle, non-stigmatisation des porteurs du virus.

- **Mesures d'hygiène :**

- Si applicable : Se soumettre aux mesures de contrôle sanitaire imposé par le Gouvernement congolais, dans le but d'éviter la propagation du virus dans le territoire (pour le moment : prise de température au thermo-flash, lavage des mains et remplissage de la fiche d'information médicale) ;
- Munir le personnel de mise en œuvre des activités d'un masque protecteur, de gants et de gel hydroalcoolique pour toute intervention terrain ;
- Avant distribution, procéder à une désinfection totale des kits et munir les agents de distribution de masques, de gants et de points de lavage de main ;
- Mettre en place des mesures strictes d'hygiène sur les lieux de distribution : lavage des mains, distribution de gel hydroalcoolique et prise de température au thermo-flash avant d'entrer sur le site de distribution ;
- En cas de cas suspect ou confirmé, interdire l'activité à tout acteur présentant le moindre symptôme ou si l'acteur a fréquenté un cas suspect ou confirmé ;
- En cas de cas suspect ou confirmé, respecter les mesures d'isolement ou de quarantaine prévues dans le site de distribution.

16. **Optimisation des ressources et solidité budgétaire :** le projet doit démontrer la meilleur « optimisation des ressources » par rapport au budget. Le projet doit également refléter la répartition budgétaire correcte et équitable des coûts prévus et indiquer clairement les unités, les quantités et les pourcentages ;
17. **Approche multisectorielle :** Les partenaires sont invités à assurer une intervention multisectorielle où il y a un besoin et si c'est faisable un projet répondant aux besoins identifiés dans la stratégie d'allocation en proposant une approche multisectorielle alignée sur le PRH ;
18. **Solidité technique et rentabilité :** la proposition répond aux exigences techniques de mise en œuvre des activités prévues :
 - Le budget est adéquat pour atteindre les objectifs fixés ;
 - **La mise en œuvre des activités proposées doit être bien reflétée dans des lignes budgétaires avec des ventilations détaillées, tout montant forfaitaire - lumpsum sera rejeté ;**
19. **Intégration de la centralité de la protection ainsi que la transversalité du genre, de l'âge et du handicap :** la proposition de projet doit proposer les mesures appropriées pour assurer l'intégration de la protection, du genre, de l'âge et du handicap ;
20. **Marqueur environnement :** le projet propose doit assurer un respect des mesures environnementales (le cas échéant) ;
21. **Approche multi-acteurs avec un projet commun (ou Consortium) :** tout projet et/ou activité à mettre en œuvre par plus d'un partenaire éligible au FH RDC doit être soumis par un partenaire (acteur lead) dans une seule proposition de projet ;
22. **Stratégie de sortie :** le projet doit présenter une stratégie claire de continuité et/ou de sortie ;

Cadre de redevabilité :

23. **Capacité de suivi :** une stratégie de suivi et de rapportage réaliste est élaborée dans la proposition ;
24. **Capacité financière :** une confirmation des capacités financières et systèmes de contrôle ;
25. **Capacité de gestion des risques :** les risques sont clairement définis, ainsi que les stratégies de gestion respectives ;
26. **Duty of care :** le partenaire a un devoir de diligence envers son personnel, ainsi il doit veiller à ce que les bonnes dispositions soient en place ;
27. **Responsabilité envers la population affectée (AAP) :** Impliquer de manière efficace les communautés dans l'identification des besoins, l'élaboration des réponses et leur mise en œuvre. Le partenaire doit s'assurer également que des mécanismes de plainte et de retour d'informations sont en place ;
28. **Tolérance zéro à l'égard de tout comportement abusif ou fautif :**
 - **Anti – fraude :** le partenaire de mise en œuvre veille à ce que son personnel s'abstienne de toute collusion avec des tiers, notamment, mais sans s'y limiter, pour fixer les prix, proposer ou donner des pots-de-vin ou des cadeaux aux fournisseurs ou en solliciter et en recevoir de leur part, et qu'il ne se livre à aucune activité qui puisse être considérée comme illicite, frauduleuse ou constitutive de corruption. Le partenaire de mise en œuvre veille également à ce que son personnel s'acquitte de ses fonctions libres de préjugés et de conflit d'intérêts et que la séparation des tâches soit suffisante pour garantir le respect des principes énoncés dans la convention de subvention.

- **Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA)** : le partenaire de mise en œuvre reconnaît et accepte que l'Organisation des Nations Unies, dont le Bureau OCHA, pratique la tolérance zéro à l'égard de tout comportement abusif ou fautif, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles. Conformément à l'exigence de l'accord de subvention, les partenaires doivent veiller à ce que les mécanismes pertinents soient en place pour détecter les cas d'EAS internes et externes. Il en informe son personnel et prend toutes les mesures raisonnables pour prévenir de tels comportements.

29. **Conformité aux règles du FH RDC** : le partenaire de mise en œuvre prend connaissance des dispositions du Manuel Opérationnel et s'y conforme, en particulier ce qui concerne les modalités, l'obligation de tenir compte des conclusions critiques d'audit ou de suivi, l'indication d'une possibilité de fraude, de corruption ou de malversations, et les mesures de conformité.

REVUE DES PROJETS

La stratégie de cette allocation suit un processus de priorisation concurrentielle ouvert à tous les partenaires éligibles du FH RDC ayant une présence opérationnelle à Nyunzu.

Pour les projets soumis dans le cadre de cette allocation, les revues stratégiques et techniques seront fusionnées en vue de garantir la rapidité du processus et, in fine, de la réponse aux besoins urgents identifiés.

Les Comités de Revue (CR) évaluent les propositions de projet en fonction de la stratégie d'allocation et revoient en détail la faisabilité technique requise.

Les CR sont établis à travers un processus de consultation annoncé par le coordonnateur de chaque cluster⁵ :

- Chaque CR est constitué d'un nombre limité de membres actifs du cluster concerné ;
- Les comités sectoriels devraient assurer une représentation équitable des trois groupes (ONG locales et internationales, agences des Nations Unies)⁶ des membres du cluster⁷, s'y ajoutent le coordonnateur du cluster et l'UFH comme garant du processus ;
- La participation des acteurs du terrain dans les CR est encouragée.

Tous les projets seront examinés suivant une matrice d'évaluation développée par l'UFH. Le CR consolidera les notes individuelles et les recommandations par projet doivent être rapportées sur le Système de gestion des subventions (GMS). La priorisation permettra le maintien d'une notation quantifiée pour promouvoir la transparence auprès des partenaires éventuels⁸.

Un projet recommandé par le cluster concerné, est examiné par l'UFH pour s'assurer que tous les critères sont remplis. L'UFH peut demander des révisions ou des clarifications, ou transmettre la proposition au CH.

Le CH examine les propositions sur la base des recommandations des CR et de l'UFH avant de prendre la décision finale.

L'équipe finance de la Section CBPF (au siège d'OCHA) complètera avec une évaluation de la solidité technique et la qualité financière de toutes les propositions de projet sur la base des contributions du CR.

INFORMATION SUR L'UNITE DES FINANCEMENTS HUMANITAIRES ET MECANISME DES PLAINTES

Les parties prenantes peuvent à tout moment contacter le FH RDC : info-drchf@un.org (Cc elzir@un.org).

L'adresse mail suivante CBPF-DRC-request@un.org et ce numéro de téléphone ☎ 08 18 90 00 39 (Toll free) sont disponibles pour recevoir les plaintes et commentaires des parties prenantes⁹ qui estiment avoir été traitées de façon incorrecte ou injuste lors d'un des processus du FH RDC. Si le problème persiste, la partie prenante pourrait avoir recours au CH et/ou au Chef du Bureau OCHA qui prendront alors une décision sur l'action à prendre.

⁵ Suivant le nombre de projets soumis, un comité multisectoriel pourrait être envisagé.

⁶ La participation des représentants des forums de coordination au terrain peut être considérée.

⁷ Un partenaire s'abstient de discuter et de voter sur les projets proposés par sa propre organisation.

⁸ Le Comité maintient une communication bidirectionnelle avec le partenaire qui a soumis la proposition pour assurer l'amélioration des projets.

⁹ Ceci concerne, également, les bénéficiaires et tout autre acteur qui ont un questionnement sur un projet ou sa mise en œuvre.